

# **ADRASEC® 31**

Association n° 3/22243 Siège social : MAIRIE DE L'UNION

**Correspondance** : Monsieur Marc MONTEIL 25 Chemin de la violette, CIDEX – 1311, 31240 L'UNION



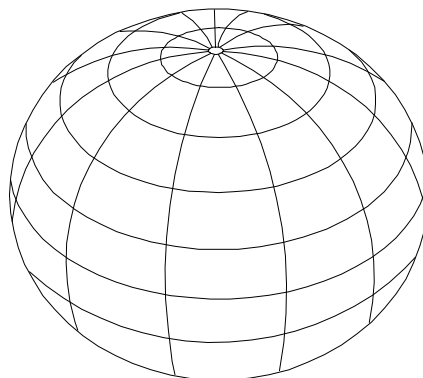
## **COMPTE RENDU**

**DE**

**L'ACCORD TRANSPYRENEEN**

**DU**

**SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2010**



**Fédération sous convention avec le Ministère de l'Intérieur – Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles depuis 1972**  
**Fédération sous convention avec le Ministère de l'Equipement et des Transports - Direction Générale de l'Aviation Civile**  
**Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile reconnue d'utilité publique – Membre du C.N.P.C et du H.C.F.D.C**  
**Siège social : Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles**

# ADRASEC® 31

Association n° 3/22243 Siège social : MAIRIE DE L'UNION

Correspondance : Monsieur Marc MONTEIL 25 Chemin de la violette, CIDEX – 1311, 31240 L'UNION

L'Union le, 05 SEPTEMBRE 2010

## COMPTE RENDU

Réf. ADRASEC 31 : A /2010/09/05

### **Objet: Compte rendu de l'accord de Partenariat TRANSPYRENEEN.**

Le 04 septembre 2010 s'est déroulé la signature d'un accord transpyrénéen entre les associations :

**Pour l'Espagne**, l'Association des Collaborateurs de Protection Civile de Lérida et Province A.C.P.C.L.P et l'Association des Volontaires de Protection Civile de Puigcerda (Gerona).

**Pour l'Andorre**, l'Association URA - SECOM

**Pour la France**, la FNRASEC et les ADRASEC 64, 65, 31 et 09. L'ADRASEC 66 ayant déjà signé cet accord en 2009, mais était représenté en la personne de son Président.

Cet accord a eu lieu sous la Présidence de Dominique BUR Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne. Les participants ont été reçus à la préfecture de la Haute-Garonne, à la Salle Alain BIDOÛ à 11 h 00, pour signer cet accord de partenariat.

#### But de cet accord :

- Assistance mutuelle en cas de problèmes graves survenant dans les Pyrénées.
- Etablissement de liens culturels et techniques privilégiés dans le domaine des radiocommunications.
- Echange de technologies et de techniques concourant à la détection et à la localisation de balises aéronautiques de détresse ou services complémentaires de transmissions.
- Réalisation d'exercices d'entraînement en commun.
- Réalisation de stages de formation en commun.
- Mutualisation des moyens radioélectriques de détection et de transmission en cas d'un sinistre.

#### Modalités pratiques :

Les quatre associations s'engagent à communiquer à leurs homologues les documents suivants :

- Organigramme de l'association
- Structures administratives et opérationnelles
- Répertoire des stations radio activables en cas de catastrophe (situation géographique, indicatif, nom du ou des opérateurs, ...)
- Répertoire des fréquences radio utilisées ou utilisables en direct ou via relais.

Fédération sous convention avec le Ministère de l'Intérieur – Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles depuis 1972  
Fédération sous convention avec le Ministère de l'Équipement et des Transports - Direction Générale de l'Aviation Civile  
Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile reconnue d'utilité publique – Membre du C.N.P.C et du H.C.F.D.C  
Siège social : Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles

# ADRASEC® 31

Association n° 3/22243 Siège social : MAIRIE DE L'UNION

**Correspondance :** Monsieur Marc MONTEIL 25 Chemin de la violette, CIDEX – 1311, 31240 L'UNION

- Toutes informations susceptibles de renforcer les liens de coopération entre les associations.

## Déroulement :

11 H 00 Réception des participants par Monsieur Dominique BUR, Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute Garonne, et discours de bienvenue.

11 H 35 Présentation power point des Associations participantes.

11 H 40 Discours du Président de la FNRASEC.

11 H 45 Discours sur l'historique de cette collaboration par le Président de l'ADRASEC 31.

11 H 50 Mot de remerciement des différentes Associations Espagne et Andorre.

12 H 00 Signature des différents documents.

12 H 10 Pot de l'amitié.

12 H 40 Départ de la préfecture et retour sur L'Union.

## Conclusion :

La signature de cet accord transpyrénéen permet de renforcer les échanges de technologies entre les différentes Associations et surtout, a travers des prochains exercices qui vont suivre, de pouvoir se porter assistance mutuellement en cas de problèmes graves survenant d'un côté ou de l'autre des Pyrénées.

Nous remercions Monsieur le Préfet de Région Midi-Pyrénées et ses services pour l'accueil qui nous a été réservé.

Nos remerciements également à tous les participants, à la Fédération et aux Associations Espagnoles, Françaises et Andorrane.

Un prochain rendez vous a été pris pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 pour un exercice en commun.

M.MONTEIL Président ADRASEC 31